

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 août 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / STOFFT N./ BARDINE L. / VINCENT J. / ROUSSON L. / PELLEGRIN R. / RIOU J.

Excusés : TEILHAS-BALME V. / CHEVAT L./ HAOND B. / GRANJEAN L. / BAUDRAND M. / ROBERT G.

Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de juin. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ **Avancement divers projets**

- **Bâtiment Multi Accueil** : Le dossier de consultation des entreprises proposé par le cabinet d'Architecture CARRILLO devait être proposé fin août-début septembre, ce dernier n'est pas encore parvenu en mairie. Subventions : Etat, DETR 2022 : 290 670 € sur une dépense subventionnable de 968 900 €, Conseil Départemental Atout Ruralité 100 000 €, Région : dossier en cours. Une rencontre avec les élus de Région aura lieu jeudi 1^{er} septembre.
- **MAM** : le cabinet d'Architecture retenu est le Cabinet CARRILLO au Pouzin ; sur demande du Conseil, A.BERNARD a négocié le montant des honoraires, réduit de 10.5 % à 10%. Une réunion entre élus de la commission, assistantes maternelles et architecte sera programmée pour affiner le projet.
- **Local associations La Plaine** : les travaux ont bien avancé ; S.ASCARI rappelle aux élus le diaporama transmis, le résultat est très réussi, vendredi prochain la chappe liquide sera effectuée. Elle sert à niveler et aplanir la surface des sols à l'intérieur du bâtiment. La chape peut dans certains cas rester nue et constituer le revêtement fini du sol. Il semble nécessaire de carreler et faïencer la partie sanitaire. S.ASCARI propose de carreler l'ensemble de l'espace, ce travail peut être fait par Philippe avec un carreau semblable à celui de la mairie : grand passage, assez clair et peu salissant. La porte reste à être changée, elle a été posée dans le sens contraire souhaité, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur. L' élu rappelle que dans l'ensemble, les artisans ont très bien travaillé : plombier, électricien, plaquiste, ce qui n'était pas évident, dans un bâtiment ancien où rien n'est droit.
- **Ecole** : deux personnes sont venues observer la baie vitrée surplombant la cour ; elle est posée sur une poutre en bois qui est très abîmée sur la partie intérieure seulement. Les montants de part et d'autre de cette baie sont abimés par l'eau (de lavage des sols). Des photos ont été prises et seront transmises à M.CARILLO pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour renforcer cette structure.
- **Maison médicale à Brune** : en attente du passage du plombier depuis plusieurs mois, fuite radiateur et problème chaudière. Ce passage est prévu entre le 5 et le 9 septembre. M. ASCARI précise qu'en cas de désistement, il se rendra en personne dans les locaux de l'entreprise à Montélimar. Problème de déjections et de chutes de petits gravats au-dessus de la porte d'entrée : les pigeons sont nombreux à graviter en toiture et génèrent des nuisances. Plusieurs devis ont été demandés concernant l'achat d'une marquise et la commission Bâtiments a statué à l'unanimité pour un auvent en aluminium et plexiglass de bonne qualité. Le CM valide ce choix, le matériel sera commandé à M. Bricolage. Côté appartements : des bacs de récupération d'eau de pluie sont proposés pour arroser les parties laissées en terre. S.ASCARI en profite pour rappeler que ces bacs ainsi que des bacs à compost seront une obligation pour les communes à partir de janvier 2024. Un stage de 4 jours est d'ailleurs proposé par la CC aux élus sur la fabrication du compost. A.BERNARD signale qu'au Haut Livron, cette initiative est déjà actée, trois bacs à compost à différent cycle de décomposition sont à la disposition des riverains.
- **Salle des fêtes** : l'un des deux vases à cigarettes a été cassé au cours d'une location, il sera remplacé par les loueurs. Il sera demandé aux employés de réaliser un socle plus stable de ces pots afin que l'incident

ne se reproduise plus. Problème des tables pliées et non nettoyées. La difficulté réside dans le fait qu'il est impossible de contrôler l'état de propreté à chaque location. A réfléchir...

✓ Prêt bancaire

Afin de financer les différents projets, A.BERNARD rappelle que les différents partenaires financiers CD, AURA, Etat, CC ARC sont sollicités, que la commune possède également une partie des fonds (autofinancement) mais qu'il s'agit également de contracter un nouvel emprunt.

Rappel des emprunts en cours :

- Budget Commune (Maison de Santé) au Crédit Mutuel fin emprunt 31/07/2034, 21 851.60 €/an
- Budget Chaufferie (Chaufferie) au Crédit Agricole fin emprunt 01/12/2030, 22 700.48 €/an
- Budget Assainissement (Réseaux) à la Caisse d'Épargne fin emprunt 02/03/2024, 9 543.21 €/an

Lecture de deux propositions :

- La Banque Postale 500 000 € / 20 ans à 3%
- Le Crédit Agricole 150 000 € à 2.80 % ou 500 000 € à 3.3 %

L'augmentation des taux risque de continuer, les propositions de crédits sont valables entre 15 jours à 1 mois. Les négociations se poursuivent, les élus en charge de la commission Finance se chargent de négocier au mieux dans l'intérêt communal.

✓ Piscine

Délibération Personnel saisonnier : les emplois saisonniers sont généralement répartis en deux catégories : les personnes de l'accueil sur des postes non complets et les surveillants de baignade sur des postes à temps complets. Il arrive parfois que les uns ou les autres aient à réaliser plus d'heures que ne le prévoit leur contrat. A.BERNARD propose de prendre une délibération qui permette le paiement de ses heures en sus. A l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal valide cette proposition et charge le maire de prendre toute disposition afin que des heures complémentaires ou supplémentaires soient versées aux agents saisonniers ou contractuels.

Bilan saison piscine, Compte rendu de N.STOFFT: très bonne saison en grande partie due à la météo, environ 7700 entrées. L'attrait pour l'établissement est en partie dû également à la plage enherbée, au bas tarif des entrées.

L.ROUSSON : deux nocturnes ont été proposées par la commission et une autre par l'association ATLAS PRODUCTION AF de Francis LEMOINE. Ces soirées ont toutes été un succès et ont ravi les nombreux participants (environ une 60taine de convives à chaque soirée). Le bénéfice engendré est de 280 €, conservé pour l'organisation des soirées l'année prochaine.

A la réunion de fin de saison, les contractuels ont fait part de plusieurs remarques : nécessité d'un terminal autonome permettant le paiement par CB, problème de ligne fixe téléphonique, (l'appareil est à changer), l'un des deux micro-ondes serait à changer, la cafetière est à remplacer. Demande de participer à une formation aux premiers secours ou une mise en situation avec les maîtres-nageurs en cas d'accident pour définir clairement les tâches de chacun.

Service technique :

- quelques problèmes de livraison de fournitures au départ, le technicien commercial a livré des produits en dépannage.
- Un pédiluve fuit.
- Les échelles sont à renforcer, les réparations de l'été n'ont pas résistées. Voir comment s'équiper afin de permettre l'accès aux bassins par des personnes handicapées.
- Plusieurs margelles sont à recoller
- Un robot est à changer
- Bâches : M. RABATEL de la société Exp'Eau Val à Etoile fera un devis pour la réparation de la bâche et proposera une solution pour l'hivernage. Il fera également un devis pour le robot et les échelles. Cette entreprise va proposer un contrat de maintenance afin de contrôler avant et après saison la partie « machinerie ». Ils fournissent également les produits d'entretien, un devis sera demandé pour la commande 2023.
- Mur au sud mitoyen avec le camping : une gaine avait été prévue pour permettre le passage de câbles électriques ; P.LEOUZON propose de prévoir un coffret électrique pour plus d'éclairage lors des soirées dites « nocturnes ».

- Porte d'entrée : elle est endommagée. Prévoir de la refaire aux normes.
- Panneau « douche obligatoire » à changer.

Surveillants de baignade : M. LEMOINE a pu donner de nombreux cours de natation, les demandes n'ont pas cessé pendant les deux mois. Par contre, il est à noter que très peu de campeurs cette année ont bénéficié de l'accès gratuit à l'établissement.

Il est à noter que l'ARS n'est passé qu'une seule fois cette année contrôler la qualité de l'eau. RAS lors de l'unique passage.

A. ANDRE fera le bilan chiffré précisément des tickets et cartes vendues mais les cartes 20 entrées se vendent assez mal. Les élus s'interrogent sur la nécessité de les maintenir ; on pourrait conserver uniquement les cartes 10 entrées.

R. PELLEGRIN demande comment fonctionne la facturation des groupes ASLH, foyer de l'enfance, hôpital de jour. Ils sont facturés en septembre, directement à partir de la mairie.

Proposition de la mise en place d'un cahier de doléances.

Rappel : les accompagnateurs qui entrent dans l'établissement doivent s'acquitter du ticket d'entrée.

Des t-shirts ont été offerts par le CD, P.LEOUZON propose de les faire floquer à l'effigie de l'établissement afin de les redistribuer aux agents contractuels. Un devis sera demandé à Séri7 à Chomérac.

Nettoyage des bassins : à faire très tôt dans la saison pour plus de confort. La vidange et remplissage des bassins est obligatoire pour une piscine publique.

✓ **Cimetière**

On constate un certain nombre de tombes abandonnées, ces concessions pourraient être reprises et revendues. Le protocole de reprise est réglementé et long (entre 2 et 3 ans). Une délibération est nécessaire, un arrêté doit être apposé sur la porte du cimetière, des panneaux sont à disposer sur les concessions susceptibles d'être à l'abandon. Il existe des logiciels permettant la gestion informatisée des cimetières, il faut que la commune investisse dans un ossuaire. La commission Voirie-Cimetière se réunira afin de définir les priorités et amorcer cette procédure.

A.BERNARD rappelle que les concessions sont vendues pour une durée de 50 ans (décision de Conseil en 2003). Les concessions perpétuelles le restent.

✓ **Voirie**

Une consultation de 5 entreprises a été effectuée le 5 juillet pour un retour demandé le 26 juillet. Trois propositions ont été reçues. La commission ad hoc s'est réunie le même jour et a procédé à l'ouverture des plis.

- COLAS 47 905.00 € HT
- SCR 46 335.00 € HT
- E 26 46 842.55 € HT

La commission propose de retenir l'entreprise la moins disante. Le CM, après en avoir débattu, à l'unanimité des présents, valide cette proposition et charge le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

✓ **DIA**

1. Terrain à bâtir quartier Les Communaux, ZA 168/172/176, superficie 2427 m²
2. Propriété bâtie quartier Brémonde, ZI 138/143, superficie 2622 m²

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

✓ **Admission en non-valeur**

Le maire donne lecture d'un document transmis par la Trésorerie ; le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer, cotes ou produits sur cet état, en raison des motifs énoncés. Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres. Le maire rappelle qu'il peut s'agir de personnes ayant quitté la commune, dont nous n'avons pas connaissance de l'adresse, ou de sommes si petites, qu'il peut s'agir d'un arrondi, ou une facture non réglée car l'administré est décédé. Toutefois, dans la liste présentée, deux personnes sont connues, solvables et leurs adresses est connue. M. le Maire propose de continuer les poursuites pour ces seules personnes.

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'admettre en non valeur ces produits irrecouvrables sur la liste présentée mais de ne pas inclure les montants de ces deux individus pour un montant de 183.86 €.

✓ **Camping : DSP**

La commission Camping a rencontré M. Mme COQUELLE a plusieurs reprises, ils ont fait part de leur volonté de réduire leur contrat d'une année, soit de mettre un terme à la DSP le 31 décembre 2022. La commune a lancé un appel à candidatures, une dizaine de couples ont souhaité rencontrer les élus et visiter l'établissement. Toutefois, seuls 4 ont déposé un dossier de candidature.

La commission Camping s'est réunie le 26 juillet et a souhaité recevoir les 4 candidats afin de les questionner au sujet de leurs compétences, leurs projets, les moyens financiers, animations proposées etc.. Pour réaliser ces investigations, la grille 2018 a été reprise. 3 candidats ont été reçu / Rdv téléphonique avec le 4^{ème} candidat. Les postulants :

- M. Mme CHAMBE Jordan (La Gare, SLB) avec CHARRIERE Michel
- M. RODZKO / Mme ROCHIER
- M. LALLEMAND / Mme PONSON
- M. LAURENT Patrice

Il a semblé aux membres présents que M. et Mme LALLEMAND répondaient le mieux aux critères, très motivés, budget solide, projet précis, Madame à la restauration, Monsieur garde une activité de multiservices, auto entrepreneur. Esprit répondant aux attentes : camping de passage et résidentiel, restauration, animations. Ils prévoient quelques aménagements, comme l'installation de jeux d'enfants, de chalets, ils souhaitent bénéficier de tourisme « vert » avec la Voie Douce mais également d'ouvriers de la Centrale. Ils souhaitent habiter sur place et scolariser leurs deux enfants sur le RPI.

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le CM décide de retenir la candidature de M. LALLEMAND et Mme PONSON en DSP pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. et Mme COQUELLE ont la charge de finir de débarrasser le camping des derniers mobil-homes. (il en reste une dizaine) Cette année, le camping a été fermé aux alentours du 15 août.

✓ **STADE**

Le mobil home a été vandalisé : vitre cassée.

Rencontre des élus avec les responsables de l'ESC de Chomérac. Demande d'utiliser le stade les vendredis et mercredis soirs de 18h à 19h30.

M. FAVE de St Vincent sera prochainement contacté pour connaître le créneau désiré.

✓ **Divers**

Visite du Centre de tri le 13 octobre prochain, l'invitation a été transmise à l'ensemble des élus, S.ASCARI se charge d'inscrire les élus désireux de faire cette visite.

Association St Léger : demande d'un lot pour une tombola, un panier garni sera offert et commandé à Gamm Vert, garni en produits locaux. La présidente de l'association des Amis de St Lager sera contactée pour l'acheminement du « lot ».

Déchets ménagers : le financement des OM se fera par taxe ou redevance, la CCARC étudie les meilleures possibilités afin que le montant à payer pour le contribuable ne soit pas trop élevé. Pour rappel, la redevance doit couvrir l'intégralité de la dépense, la taxe elle, est indexée à la taxe foncière et ne peut couvrir qu'une partie. L'autre partie serait dans ce cas de figure compléter par les fonds propres de la CCARC.

Afin de limiter les déchets, il existe également un système de paiement au poids des déchets produits, assez difficile à mettre en place et qui pourrait provoquer des décharges sauvages. 13% des déchets issus du tri sont refusés car le tri n'est pas réalisé correctement. La loi oblige en 2024 les communes à gérer également les bio-déchets, la mise en place de bacs à compost est à l'étude.

CCAS : repas le 10 septembre à la salle des fêtes, 48 convives présents plus les membres organisateurs soit 59 personnes au total. Le traiteur a été choisi, il s'agit de la cantine administrative de Privas St Exupéry.

Site Internet Campagnol : en voie de finalisation, le contenu est transmis, reste la page d'accueil à produire avant la publication. Une nouvelle réunion de la commission est à venir.

Ecole : les divers travaux ont été faits avec l'employé technique ; remise en état de deux fenêtres qui ne fermaient plus.

Rambardes Pont du Geai : les rampes ont été remises en place par A. BERNARD et P. FENOUIL lundi 29, ce sont les protections d'origine. Il restera à l'agent la peinture anti rouille à réaliser.

Font du Fabricou : trois devis sont parvenus en mairie. La commission a décidé que l'employé en ferait une partie et que l'association REBOND une autre.

Nicolas VERNET, administré à Champestève, a créé son entreprise multiservices (petits travaux, peinture, bricolage...)

Réunion fête de la Voie Douce du 25.09, vendredi 2 septembre à 19h. sont invités à participer Baix, St Symphorien, St Vincent, St Bauzile, Le Pouzin et la Presse.

Stagiaire cantine : PFEIFFER Alicia a souhaité à nouveau effectuer un stage en cantine scolaire au printemps prochain. Mme VEYRAC Marylène en a été informé. Les élus sont favorables à ce stage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.